

Appel à projet PNDS 2025

Date limite de dépôt des dossiers : 19/12/2025

Budget : entre 10 000 et 15 000 euros

Contact : filierefilnemus@ap-hm.fr

Contexte

La filière Filnemus lance un nouvel appel projets (AAP) pour la production ou l'actualisation de Protocoles Nationaux de Diagnostic et de Soins (PNDS).

La dotation de cet AAP est constituée de 3 à 5 financements d'un montant de **10 000 à 15 000 euros**.

L'AAP s'adresse aux centres de référence (CRMR) ou de compétence (CCMR) de la Filière Filnemus.

Critères de recevabilité

Le projet doit concerner la production ou l'actualisation de Protocoles Nationaux de Diagnostic et de Soins dans le domaine des maladies neuromusculaires rares.

Modalités de sélection

Le dépôt des dossiers se fait uniquement par envoi du dossier à l'adresse filierefilnemus@ap-hm.fr au plus tard le **19/12/2025 à minuit**.

La sélection sera faite par le comité de pilotage de la Filière Filnemus.

Modalités de financement

Le financement alloué sera versé en deux fois :

- Le 1^{er} versement sera fait après l'envoi de la déclaration d'intention à la HAS et la signature de la convention de reversement financier
- Le 2nd versement sera effectué lorsque le PNDS sera finalisé c'est-à-dire lorsqu'il sera déposé sur le site de la HAS

N.B : Dans le cas d'un projet de production ou d'actualisation de PNDS bi-filière, la seconde filière devra participer à part égale avec Filnemus à la réalisation du projet. Le cas échéant, le PNDS sera un PNDS « Filnemus » uniquement.

Calendrier

- Lancement de l'AAP : **22/09/2025**
- Date limite de soumission des projets : **19/12/2025**
- Publication des résultats : **02/02/2026**

Le dossier de candidature doit contenir les éléments suivants :

- Un synopsis détaillé du projet
- Le budget prévisionnel détaillé

FILNEMUS